



L'ultime
AVENTURE
JE chasse en pourvoirie

RÈGLEMENTS OFFICIELS
Édition 2011
Du 1^{er} septembre au 4 décembre

«Concours» organisé par la
Fédération des pourvoiries du Québec

A. CATÉGORIES

En s'inscrivant à l'une de ces catégories (1 à 7), le participant est automatiquement qualifié pour les autres prix de participation (catégorie 8 à 10) ainsi que les grands prix (catégories 11 et 12). Se référer au point K. pour les détails concernant les prix.

Catégories		Autres prix	
Volet pourvoirie	1. Chasse de «suspense» (Ex: caribou, chevreuil, orignal)	8. Gagnant mensuel - Septembre	
	2. Chasse «d'action» (Ex: bernache du Canada, canards...)	9. Gagnant mensuel- Octobre	
	3. Chasse de «randonnée» (Ex: gélinotte, bécasse d'Amérique...)	10. Gagnant mensuel - Novembre	
	4. Artémis (exclusivement femme)	11. Grand prix-Relève (12-17 ans)	
	5. Ma première chasse (12-17 ans)	12. Grand prix-Adulte	
Volet général	6. Chasseur de photos		
	7. Ma plus belle chasse (histoire + photo)		

Définition des groupes :

Chasse de suspense :

Activité qui concerne surtout le gros gibier où le chasseur, dans l'attente, arrive à surprendre la bête de ses rêves.

Espèces acceptées :

- Caribou, chevreuil et orignal

Chasse d'action :

Activité concernant, en majeure partie, les oiseaux migrateurs où le chasseur attire vers son affût un grand nombre d'oiseaux grâce à des appeaux et des appelants.

Espèces acceptées :

- Oie des neiges, bernache du Canada et canards

Chasse de randonnée :

Activité concernant le petit gibier où le chasseur se déplace pour rencontrer sa proie. Exemple :

- Gélinotte huppée, bécasse d'Amérique et lièvre d'Amérique, faisán, tétras du Canada

Artémis : Catégorie exclusivement réservée aux femmes de 18 ans et plus

Ma première chasse: Requiert d'être âgé entre 12 et 17 au 4 décembre 2011

Grand prix-Relève : Requiert d'être âgé entre 12 et 17 ans au 4 décembre 2011

Grand prix-Adulte : Requiert d'être âgé de 18 ans et plus au 4 décembre 2011

B. DURÉE / PÉRIODE

L'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie se déroule du 1^{er} septembre 2011 00 h 01 au 4 décembre 2011 à 23 h 59.

C. PARTICIPATION ET INSCRIPTION

L'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie offre la possibilité de participer tout simplement par le biais d'un séjour en pourvoirie ou de façon générale. Afin de se joindre à l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie, le participant doit ;

- | | | |
|----------------------|---|---|
| Se procurer : | { | <p>Le formulaire d'inscription</p> <p>1 - dans l'une des pourvoiries membres de la FPQ ;</p> <p>2 - via le site Web : www.jechasse.ca .</p> |
| Concourir : | { | <p>- En pourvoirie (dans l'une des pourvoiries membres de la FPQ) pour les catégories 1 à 5.</p> <p>- Dans le volet général (un séjour en pourvoirie n'est pas requis) pour les catégories 6 et 7</p> |
| S'inscrire : | { | <p>- Il est possible de transmettre le formulaire d'inscription</p> <p>1 - par la poste ;</p> <p>2 - via le site Web : www.jechasse.ca .</p> |

1. Concourez : Volet pourvoirie (catégories 1 à 5)

Pour participer, les chasseurs n'auront qu'à se rendre dans l'une des 360 pourvoiries participantes membres de la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ) entre le 1^{er} septembre et le 4 décembre 2011. Aucun frais d'inscription n'est requis pour participer à l'événement. Les gagnants devront toutefois fournir une preuve de leur séjour en pourvoirie (copie de facture, confirmation du pourvoyeur, etc.) advenant qu'ils soient vainqueurs d'un tirage mensuel ou dans l'une des catégories. (Voir le point **M. Généralités**) À cet effet, les catégories sont :

1. **Chasse de «suspense»;**
2. **Chasse «d'action»;**
3. **Chasse de «randonnée»;**
4. **Artémis (exclusive aux femmes)**
5. **Ma première chasse (12-17 ans) :**
Les jeunes âgés de 12 à 17 ans qui s'initieront à la chasse durant la durée de l'événement sont invités à s'inscrire dans cette catégorie en faisant parvenir une photo d'eux lors de leur première expérience de chasse!

Pour être valide, l'inscription des participants doit répondre aux exigences suivantes :

- a) Avoir réalisé un séjour de chasse en pourvoirie entre le 1^{er} septembre 2011 et le 4 décembre 2011 ;

- b) S'inscrire dans la catégorie correspondant à son «type de chasse» (voir la définition des catégories ci-haut)
- c) Compléter et répondre à toutes les questions du formulaire de l'événement, disponible auprès d'un pourvoyeur membre de la FPQ ou sur le site www.jechasse.ca ;
- d) La mère ou le père du jeune âgé de moins de 18 ans doit aussi signer le formulaire de participation ;
- e) Faire parvenir le formulaire signé **ainsi qu'une photo du participant lors du ditséjour, avec sa prise ou en contexte de chasse** :

i) Par la poste **Fédération des pourvoiries du Québec**
«L'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie»
(Catégorie : indiquez la catégorie)
270 - 5237, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G2E 2H2

ii) Via le site Internet En consultant le site www.jechasse.ca et en suivant les indications

2. **Concourez : Niveau général (Catégories 6 et 7)**

Le niveau général permet aux amateurs de chasse de pouvoir participer à l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie mais sans obligatoirement avoir séjourné dans l'une des pourvoiries membres de la FPQ. À cet effet, les catégories sont :

6. **Chasseur de photos :**

Consiste à soumettre sa plus belle photo de chasse ! Il suffit de la joindre à son inscription, que ce soit un paysage, la faune...

7. **Ma plus belle chasse (histoire + photo) :**

*Les chasseurs sont invités à transmettre un court texte décrivant leur plus belle chasse. Une photo en lien avec l'histoire devra aussi accompagner son inscription. * Maximum de 1 000 mots*

Pour être valide dans l'une des deux (2) catégories ci-dessus, l'inscription des participants doit répondre aux exigences suivantes :

- a) S'inscrire dans une des 2 catégories du volet général (voir la définition des catégories ci-haut) ;
- b) Compléter le formulaire de l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie disponible auprès d'une pourvoirie membre de la FPQ ou sur le site www.jechasse.ca, en répondant à toutes les questions et en joignant une photo. L'inscription à *Ma plus belle chasse* demande en plus de joindre un court texte ;
- c) La mère ou le père du jeune âgé de moins de 18 ans doit aussi signer le formulaire de participation ;
- d) Faire parvenir le formulaire requis :

i) Par la poste **Fédération des pourvoiries du Québec**
«L'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie»
(Catégorie : indiquez la catégorie)
270 - 5237, boulevard Wilfrid-Hamel, bureau 270
Québec (Québec) G2E 2H2

ii) Via le site Internet En consultant le site www.jechasse.ca et en suivant les indications.

Voici les critères qui serviront à sélectionner les gagnants dans chacune des catégories du niveau général :

Chasseur de photos

(Le gagnant sera déterminé par un jury).

- Respect du thème ;
- Composition de la photographie ;
- Impact visuel ;
- Qualité technique.

Ma plus belle chasse (histoire + photo)

(Le gagnant sera déterminé par un jury).

- Respect du thème pour l'histoire et la photo ;
 - Originalité de l'histoire ;
 - Véracité de l'histoire ;
 - Vocabulaire utilisé.
- * Maximum de 1 000 mots

D. IDENTIFICATION

Chaque inscription à l'une des catégories 1 à 7 (exclusives en pourvoirie ou général), qui ne respectera pas les exigences d'inscription ne pourra être acceptée. Si une inscription est reçue sans indication claire quant à sa catégorie et aux attributs exigés, les organisateurs de l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie se réservent le droit de la classer dans celle qu'ils estimeront appropriée ou de la disqualifier.

E. PUBLICATION

En s'inscrivant au concours, les participants concèdent à la Fédération des pourvoiries du Québec et aux partenaires de l'événement une licence non exclusive et gratuite leur permettant de reproduire, de publier, d'exposer chacune des photographies soumises au concours, ainsi que le droit d'accorder une sous-licence. Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire des droits d'auteur relativement à la ou aux photographies présentées. Chaque participant atteste avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage la Fédération des pourvoiries du Québec et ses partenaires de toutes poursuites qui pourraient être intentées à la suite de la publication des photos soumises au concours. Le participant demeure le titulaire des droits d'auteur.

Veillez noter que les photos transmises doivent respecter une certaine éthique sinon elles seront rejetées par les administrateurs du concours. Pour les photos comprenant des animaux abattus, prière de faire attention à certains détails comme le sang, la langue pendante, cavité thoracique ouverte, animaux pendus etc. Ce genre de photos sera jugé offensante et les organisateurs du concours se réservent le droit de ne pas les publier.

F. DATE LIMITE

Tous les formulaires, ainsi que toutes les photos devront être transmis au plus tard le 4 décembre 2011 à 23 h 59, que ce soit via le site Internet, par courriel ou par courrier, (l'oblitération de la poste ou la date d'envoi du courriel en faisant foi). Les formulaires ou documents qui seront postés, devront être envoyés à l'adresse suivante :

Fédération des pourvoiries du Québec
«L'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie»
(Catégorie : indiquez la catégorie)
270 - 5237, boulevard Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G2E 2H2

G. SÉLECTION

La sélection des gagnants se fera le 20 décembre 2011 à 11h au bureau de la Fédération des pourvoiries du Québec. Ils seront avisés au plus tard à 16h30 le 10 janvier 2012.

H. NON-RETOUR DES PHOTOS ET TEXTES

Les photos et les textes seront conservés par la Fédération des pourvoiries du Québec et ne seront aucunement retournés.

I. RESPONSABILITÉ

La Fédération des pourvoiries du Québec et ses partenaires n'assument aucune responsabilité à l'égard des photos perdues, endommagées ou retardées en cours d'expédition. La Fédération des pourvoiries du Québec ne garantit en aucune façon que le site internet www.jechasse.ca sera accessible ou fonctionnera sans interruption pendant la durée du concours, ou qu'il sera exempt de toute erreur.

J. DISQUALIFICATION

L'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie se réserve le droit de disqualifier toute personne qui ne respecte pas les règlements de l'événement.

K. PRIX

Douze (12) prix seront remis au total.

Grand prix-Adulte

Ce prix sera attribué, au hasard, parmi tous les participants de 18 ans et plus ayant déposé une inscription valide et consiste à :

- ✓ Un chèque-cadeau en pourvoirie de 750 \$ applicable dans l'une des pourvoiries membres de la FPQ. Consultez le site de la FPQ (www.pourvoiries.com) afin de connaître les pourvoiries adhérentes à la promotion chèque-cadeau.
- ✓ Ensemble de chasse (manteau et pantalon) - *Rivers West*;
- ✓ Cache - *Altan Safe Outdoors*
- ✓ Un abonnement annuel au Magazine Sentier Chasse et pêche ;
- ✓ Un laissez-passer double pour le Salon Expert Chasse Pêche et Camping 2012 de Montréal ou de Québec.

Grand prix-Relève (12-17 ans)

Ce prix sera attribué au hasard parmi tous les participants âgés entre 12 et 17 ans au 4 décembre 2011. Le Grand prix-Relève comprend:

- ✓ Ensemble de chasse (manteau et pantalon) - *Rivers West* ;
- ✓ Jumelle Venture, *gracieuseté de Latulippe* ;
- ✓ Un abonnement annuel au Magazine Sentier Chasse et pêche ;
- ✓ Un laissez-passer double pour le Salon Expert Chasse Pêche et Camping 2012 de Montréal ou de Québec.

Catégories Volet pourvoirie

1. **Chasse de «suspense»;**
2. **Chasse «d'action»;**
3. **Chasse de «randonnée»;**
4. **Artémis (exclusive aux femmes)* .**

Note : 1 gagnant par catégorie. Les gagnants seront déterminés **au hasard**, par catégorie, parmi tous les participants inscrits dans chacune d'elles.

Les gagnants des catégories 1 à 4 se mériteront :

- ✓ Un chèque-cadeau en pourvoirie de 350 \$ applicable dans l'une des pourvoiries membres de la FPQ. Consultez le site de la FPQ (www.pourvoiries.com) afin de connaître les pourvoiries adhérentes à la promotion chèque-cadeau ;
- ✓ Jumelle Venture, *gracieuseté de Latulippe* ;
- ✓ Ensemble de nettoyage Remington ;
- ✓ Un abonnement annuel au Magazine Sentier Chasse et pêche ;
- ✓ Un laissez-passer double pour le Salon Expert Chasse Pêche et Camping 2012 de Montréal ou de Québec.

*Le prix attribué au gagnant de la catégorie Artémis s'avère un prix adressé aux femmes uniquement.

5. Ma première chasse (12-17 ans)**

Le gagnant de cette catégorie se mérite :

- ✓ Un chèque cadeau en pourvoirie de 350 \$ applicable dans l'une des pourvoiries membres de la FPQ. Consultez le site de la FPQ (www.pourvoiries.com) afin de connaître les pourvoiries adhérentes à la promotion chèque-cadeau ;
- ✓ Jumelle Venture, *gracieuseté Latulippe* ;
- ✓ Un abonnement annuel au Magazine Sentier Chasse et pêche ;
- ✓ Un laissez-passer double pour le Salon Expert Chasse Pêche et Camping 2012 de Montréal ou de Québec.

**Notez aussi l'importance d'indiquer la date de naissance sur le formulaire d'inscription.

Catégories 6 et 7 – général

6. Chasseur de photos;

Le gagnant de cette catégorie se mérite :

- ✓ Un chèque-cadeau en pourvoirie de 350 \$ applicable dans l'une des pourvoiries membres de la FPQ. Consultez le site de la FPQ (www.pourvoiries.com) afin de connaître les pourvoiries adhérentes à la promotion chèque-cadeau ;
- ✓ Jumelle Venture, *gracieuseté de Latulippe* ;
- ✓ Veste de tir Remington haut de gamme ;
- ✓ Un abonnement annuel au Magazine Sentier Chasse et pêche ;
- ✓ Un laissez-passer double pour le Salon Expert Chasse Pêche et Camping 2012 de Montréal ou de Québec.

7. Ma plus belle chasse (histoire + photo)

Le gagnant de cette catégorie se mérite :

- ✓ Un chèque cadeau en pourvoirie de 350 \$ applicable dans l'une des pourvoiries membres de la FPQ. Consultez le site de la FPQ (www.pourvoiries.com) afin de connaître les pourvoiries adhérentes à la promotion chèque-cadeau ;
- ✓ Jumelle Venture, *gracieuseté de Latulippe* ;
- ✓ Un abonnement annuel au Magazine Sentier Chasse et pêche ;
- ✓ Un laissez-passer double pour le Salon Expert Chasse Pêche et Camping 2012 de Montréal ou de Québec.

Note : Un jury sera responsable de déterminer parmi les inscriptions reçues, le gagnant de ces 2 catégories selon les critères énumérés au point **C. 2- Concourez : Volet général**

Autre prix (gagnant mensuel) :

8. Tirage mensuel - Septembre

9. Tirage mensuel - Octobre

10. Tirage mensuel - Novembre

Note : Les prix remis lors des tirages mensuels (prix 8 à 10) sont des prix dont les gagnants auront été déterminés au hasard. Tous les participants s'étant inscrits dans l'une des 7 catégories (point A) de l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie au cours du mois courent automatiquement la chance de gagner l'un de ces prix. Ainsi, un tirage par mois sera effectué parmi les inscriptions valides reçues, et ce, au cours de la première semaine du mois suivant.

Le gagnant de ces catégories se méritent :

- ✓ Un chèque cadeau en pourvoirie de 100 \$ applicable dans l'une des pourvoiries membres de la FPQ. Consultez le site de la FPQ (www.pourvoiries.com) afin de connaître les pourvoiries adhérentes à la promotion chèque-cadeau ;
- ✓ Veste de tir Remington haut de gamme ;
- ✓ Un abonnement annuel au Magazine Sentier Chasse et pêche ;
- ✓ Un laissez-passer double pour le Salon Expert Chasse Pêche et Camping 2012 de Montréal ou de Québec.

Valeur des prix :

Description	Valeur (avant taxes)
Jumelle Venture	159,95\$
Veste de tir - <i>Remington</i>	60,00\$
Ensemble de nettoyage - <i>Remington</i>	49,95\$
Abonnement d'un an au Magazine Sentier Chasse et pêche	49,00\$
Laissez-passer double pour le Salon Expert Chasse Pêche et Camping 2012 de Montréal ou de Québec	22,84\$
Ensemble de chasse pour adulte – <i>Rivers West</i>	450\$
Ensemble de chasse pour enfant – <i>Rivers West</i>	120\$
Cache – Altan Safe Outdoors	250\$

L. ADMISSIBILITÉ

L'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie s'adresse à toute personne résidant au Québec, à l'exception des employés, administrateurs, représentants et agents de la Fédération des pourvoiries du Québec, des Salons Nationaux des Sportsmen au Canada ainsi que les partenaires de l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie, de leurs franchisés, sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, de leurs agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de matériel et de services reliés au présent événement, ainsi que des membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, petits-enfants, père, mère), de leur conjoint légal ou de fait et de toutes les personnes avec lesquelles ces employés, représentants et agents sont domiciliés. Les propriétaires, actionnaires et employés des pourvoiries membres de la FPQ ainsi que les membres de leurs familles immédiates ne sont pas admissibles.

M. GÉNÉRALITÉS

Afin d'être déclarée gagnante, toute personne sélectionnée devra :

- a) être jointe au téléphone par les organisateurs de l'événement ou un représentant de ceux-ci au plus tard le 10 janvier 2012;

- b) avoir dûment complété le formulaire de participation et faire parvenir une photo d'elle avec sa prise ou en contexte de chasse ;
- c) avoir fait authentifier son formulaire par un parent ou tuteur légal âgé de 18 ans et plus si le participant est mineur ;
- d) fournir une preuve d'âge (lorsque requis), soit une photocopie d'une pièce d'identité avec date de naissance;
- e) être en mesure de fournir une preuve de séjour en pourvoirie (catégorie 1 à 5) indiquant la date de séjour, le nom de la pourvoirie et si possible le nom des participants au dit séjour de groupe;
- f) signer la formule de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par la poste, par télécopieur ou par courriel ;
- g) Retourner la formule de déclaration aux organisateurs de l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie dans les dix (10) jours suivant sa réception.

N. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1) Sur réception de la formule de déclaration et d'exonération de responsabilité dûment remplie, les organisateurs de l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie informeront, par téléphone ou par écrit ou par courriel, la personne gagnante des modalités de prise de possession de son prix. À défaut, pour un participant sélectionné, de respecter l'une des conditions énumérées ci-dessus ou toute condition prévue au présent règlement, il sera automatiquement disqualifié et un autre gagnant sera choisi au hasard pour recevoir le prix conformément au présent règlement. Dans le cas des catégories 6 et 7, le jury déterminera un autre gagnant.
- 2) Les formulaires de participation sont sujets à vérification par les organisateurs de l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie. Tout formulaire qui est, selon le cas, frauduleux, abîmé, envoyé, remis ou déposé en retard, incomplet, insuffisamment affranchi, illisible, non signé par un témoin âgé de 18 ans et plus ou par le parent ou le tuteur légal, ou autrement non conforme pourra être rejeté et ne donnera pas droit, selon le cas, à une participation ou à un prix.
- 3) Le gagnant de la catégorie 1 – Chasse de «suspense» devra transmettre comme preuve de l'année de la récolte, une copie de l'enregistrement de sa bête.
- 4) Un participant peut s'inscrire dans plus d'une catégorie mais ne pourra gagner qu'une seule fois dans l'une ou l'autre des catégories 1 à 7. Même si un participant s'est déjà vu remettre un prix lors des tirages mensuels, il reste éligible au tirage final. Un participant ne peut pas gagner plus d'une fois un tirage mensuel.

Lors du tirage final, les organisateurs de l'événement détermineront tout d'abord, au hasard, les gagnants des deux Grands prix. Par la suite, les organisateurs détermineront au hasard les gagnants des catégories 1 à 5 tandis que c'est le jury de l'événement qui déterminera les gagnants des catégories 6 et 7. Les deux gagnants des grands prix ne seront pas éligibles aux prix des catégories 1 à 7.

- 5) La personne gagnante à l'un des prix de l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie se verra remettre une lettre officielle par les organisateurs de l'événement spécifiant tous les

paramètres du prix gagné, la procédure de réclamation et les échéanciers. Cette lettre sera l'outil officiel pour le gagnant.

- 6) Toute décision des organisateurs ou de leurs représentants relative au présent événement est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec en relation avec toute question relevant de sa compétence.
- 7) Les organisateurs de l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie se réservent le droit de disqualifier une personne ou d'annuler une ou plusieurs participations d'une personne si elle participe ou tente de participer au présent événement en utilisant un moyen contraire au présent règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants ou si l'activité de chasse a été menée en contreventions avec les lois et règlements en matière de chasse. Cette personne pourrait être dirigée vers les autorités judiciaires compétentes.
- 8) Le prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ni être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent.
- 9) En participant à l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie, la personne gagnante autorise les organisateurs et leurs représentants à utiliser, s'ils le souhaitent, son nom, son image, sa déclaration relative au prix, son lieu de résidence et/ou sa voix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.
- 10) En participant ou en tentant de participer à l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie, le participant dégage de toute responsabilité les organisateurs de l'événement, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation à l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie.
- 11) Les bulletins de participation sont la propriété des organisateurs de l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie et ne seront en aucun cas remis ou retournés aux participants.
- 12) Les organisateurs de l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent événement, dans l'éventualité où il se produirait un événement ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel qu'il est prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, si elle est requise. Dans tous les cas, les organisateurs du concours, leurs agences de publicité et de promotion, leurs fournisseurs de produits ou de services liés à ce concours ainsi que leurs employés, agents et représentants ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix que celui indiqué dans le présent règlement ni d'attribuer un prix autrement que conformément au présent règlement.
- 13) Un différend quant à l'organisation ou à la conduite de la portion publicitaire du concours peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

L'organisation de l'Ultime Aventure JE chasse en pourvoirie vous rappelle d'être prudent et de vous conformer à tous les règlements de chasse sportive au Québec prescrits par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Bonne chasse !

Liens utiles :

<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/faune/chasse/index.jsp>

